

Campagne nationale Ne rendons pas son métier mortel



Direction interdépartementale des routes Est
10 et 16 promenade des Canaux - BP 82120 - 54021 Nancy cedex

DOSSIER DE PRESSE

Sensibilisation sur la sécurité des personnels aux abords des chantiers routiers

S O M M A I R E

- **Les Directions interdépartementales des routes « au service de tous ceux qui roulent »**
- **Plus de 100 000 chantiers chaque année sur le réseau routier français**
- **Près de 5 000 agents des DIR travaillent jour et nuit pour améliorer la sécurité des usagers**
- **L'accidentologie sur les chantiers**
- **La campagne « Ne rendons pas son métier mortel »**
- **Annexe : l'organisation de la DIR Est**

PENSEZ A LA VIE DE NOS AGENTS

Respectez les distances de sécurité entre véhicules
Respectez les temps de conduite et de repos
Réduisez la vitesse aux abords des chantiers
Ne téléphonez pas et ne soyez pas distrait au volant
Limitez les doubléments sur de longues distances

Depuis 2006, sept agents des directions interdépartementales des routes (DIR) ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

La DIR Est déplore le décès de trois de ses agents dans le cadre de l'exercice de leurs missions sur la route.

Les Directions interdépartementales des routes « au service de tous ceux qui roulent »

Onze DIR sont chargées de l'entretien, de l'exploitation, de la modernisation et du développement du réseau routier national en France. Ce sont les DIR qui, au quotidien, travaillent pour offrir aux usagers le même service sur un itinéraire homogène.

La DIR Est a en charge le réseau routier national du grand quart Nord-Est de la France, soit 1 650 km traversant douze départements.

Les DIR ont pour missions la surveillance du réseau, la gestion du trafic, l'information routière, les interventions lors d'accidents, le bon état des routes notamment en période hivernale.

Elles ont également en charge l'entretien des chaussées et de leurs dépendances (accotements, fossés, bassins, plantations), des aires de service, des ouvrages d'art (ponts, viaducs, tunnels, murs), des équipements de la route (signalisations, dispositifs de retenue, dispositifs de surveillance).

Plus de 100 000 chantiers chaque année sur le réseau routier français

Pour garantir aux usagers les meilleures conditions de circulation, les routes et autoroutes doivent être entretenues et améliorées en permanence. Travaux d'entretien mais aussi constructions de nouvelles infrastructures, édification d'ouvrages d'art, élargissement de chaussées, déviation... au total plus de 100 000 chantiers sont mis en place chaque année sur le réseau routier français.

La mise en œuvre d'un **chantier, fixe ou mobile**, crée inévitablement des perturbations : suppression de la bande d'arrêt d'urgence, réduction du nombre de voies entraînant des ralentissements, circulation déviée ou alternée...

Les dispositifs de signalisation mis en place permettent à la fois d'assurer la protection des usagers de la route et celle des personnels qui y travaillent notamment les agents d'entretien ou d'exploitation mais aussi pompiers, forces de police et gendarmes lors d'interventions d'urgence en cas de panne ou d'accidents.



Limitez les doublages sur de longues distances

Près de 5 000 agents des DIR travaillent jour et nuit pour améliorer la sécurité des usagers

A la DIR Est, sur les axes supportant des trafics élevés, la priorité est donnée, dans la mesure du possible, aux chantiers de nuit pour minimiser leur impact sur la circulation des usagers. Ces dispositions permettent ainsi d'éviter les perturbations du trafic aux heures les plus chargées.

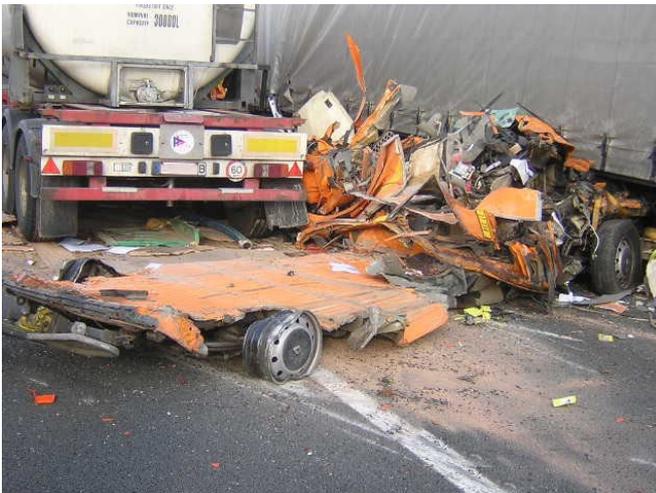


Réduisez la vitesse aux abords des chantiers

Les agents des DIR garantissent de meilleures conditions de circulation. **Leur métier est rendu dangereux par le comportement de certains conducteurs** qui ont une conduite inadaptée et mettent en danger la vie des agents qui interviennent sur les routes et autoroutes. Ces agents sont également témoins ou **victimes chaque année d'une soixantaine d'accidents** touchant les dispositifs de signalisation temporaire de type « flèches lumineuses de rabattement » (FLR) et « flèches lumineuses d'urgence » (FLU).

Ces accidents sont très souvent causés par l'imprudence de certains conducteurs, une vitesse excessive, le non respect des distances de sécurité et un manque de vigilance (sommolence...).

Bien que les DIR organisent régulièrement sur leur territoire des opérations de sensibilisation pour la sécurité de leurs agents, on constate une **forte augmentation du nombre et de la gravité des accidents**.



L'accidentologie sur les chantiers

Des chiffres en hausse

Le non-respect du code de la Route par les usagers met en danger le personnel en charge de l'exploitation et de l'entretien des routes ; ce non-respect des règles du code de la Route met également les usagers en danger.

A l'origine des accidents, se trouve très souvent une faute de comportement du conducteur usager de la route : inattention, assoupissement, alcoolémie, vitesse, non respect des distances de sécurité, dépassement dangereux à l'approche des chantiers.

Les accidents causant des blessures aux agents d'exploitation se produisent le plus souvent lors des phases délicates de la pose ou de la dépose de la signalisation, mais également lorsque les agents interviennent sur la chaussée.

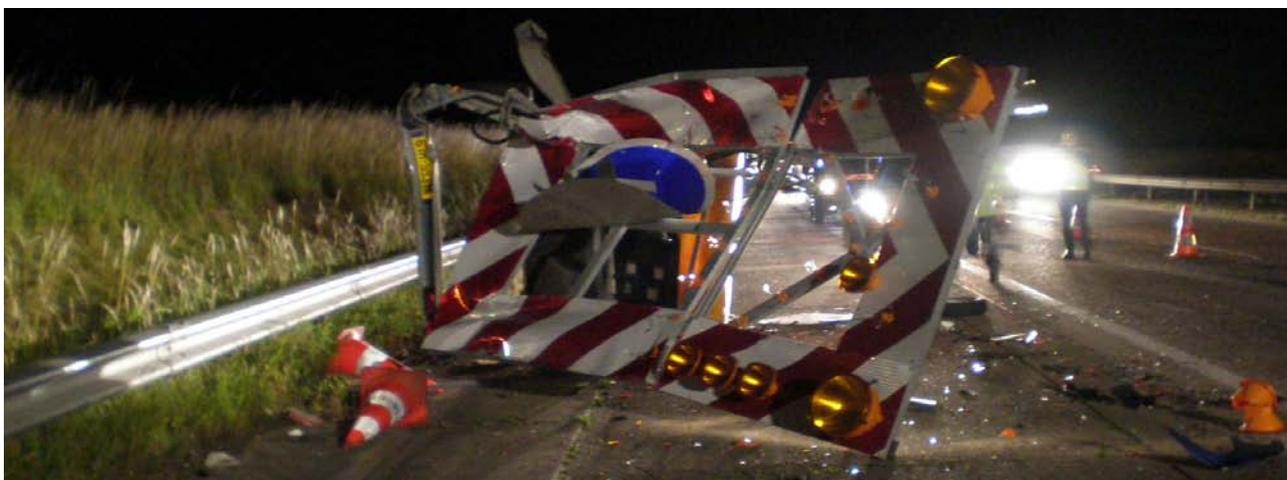
En 2012, sur le réseau routier national non concédé, l'accidentologie était importante :

- 68 accidents ont concerné des flèches lumineuses de rabattement ou des flèches lumineuses d'urgence
- 1 agent d'exploitation et d'entretien des routes nationales tué et 14 autres blessés
- 3 morts et 12 blessés parmi les usagers.



Les accidents mortels sur le réseau de la DIR Est

- **en 2008**, dans le Jura, un agent du centre d'entretien et d'intervention de Poligny, procédait à l'entretien d'une aire de stationnement de la RN 5 lorsqu'il a été percuté par un camion.
- **en 2011**, en Meurthe-et-Moselle, un agent du centre d'entretien et d'intervention de Lunéville, chargé du suivi d'un chantier, a été électrocuté
- **en 2013**, en Haute-Saône, un agent du centre d'entretien et d'intervention de Héricourt chargé d'une intervention de remise en sécurité de la route, a été percuté par un camion alors qu'il se trouvait sur la bande d'arrêt d'urgence.



Respectez les distances de sécurité entre véhicules

Accidents de véhicules heurtant des piétons ou des véhicules stationnés sur la bande d'arrêt d'urgence ou sur accotement

La forte insécurité pour tout véhicule stationnant sur bande d'arrêt d'urgence ou sur accotement n'est plus à démontrer. Les arrêts sur bande d'arrêt d'urgence représentent un danger permanent.

D'une manière générale, la bande d'arrêt d'urgence est un endroit peu sûr, tant pour les véhicules que pour les piétons.

Sur la période 2008-2012, la DIR Est dénombre sur son réseau :

- 76 accidents impliquant des piétons
- 36 accidents impliquant un véhicule en stationnement.



Respectez les temps de conduite et de repos

Accidents impliquant les véhicules de signalisation de la DIR



Les dispositifs de signalisation, notamment les flèches lumineuses de rabattement (FLR) ou les fourgons des DIR, sont régulièrement percutés par les poids-lourds sur bande d'arrêt d'urgence lors d'opérations de balisage. Les conséquences sont parfois graves : atteinte physique et/ou morale au personnel, ou dégâts matériels.

A la DIR Est, pour la période 2012-2013, 8 accidents impliquant une FLR ont été enregistrés.

- **Augmentation du nombre d'accidents**

En plus des flèches lumineuses accidentées, le réseau des DIR comptabilise, en 2012, 8 véhicules accidentés en bande d'arrêt d'urgence alors qu'ils signalaient la présence d'un chantier, d'un accident ou d'un bouchon. 6 ont été causés par des poids-lourds et 2 par des véhicules légers.

- **Gravité des accidents en hausse**

La gravité des accidents contre les véhicules de signalisation s'est accentuée en 4 ans. En 2012, les DIR ont déploré en plus de 14 agents blessés, un agent décédé.

A la DIR Est, deux agents sont décédés au cours de leur mission sur la route, un en 2008 et un en 2013.

Ne téléphonez pas et ne soyez pas distrait au volant

La campagne « Ne rendons pas son métier mortel »

Pour faire évoluer le comportement des conducteurs, le ministère chargé des Transports a lancé une **campagne de communication**.

Plusieurs actions sont mises en place :

- un **film pédagogique** est diffusé sur les sites internet des DIR, dans les auto-écoles et dans les centres de formation pour chauffeurs routiers ;
Découvrez ce film sur le site de la DIR Est : www.dir-est.fr
- des **affiches** sont déployées sur les routes et dans les aires de service du réseau non concédé ;



- des **messages** sont relayés sur les panneaux à message variable implantés sur le réseau routier de la DIR ;



- une **campagne radio** est prévue pour le printemps 2014, période de grande circulation due aux départs en week-end ou en vacances. A la sortie de l'hiver, les agents des DIR, qui déploient de nombreux chantiers d'entretien, sont particulièrement exposés au danger.

PENSEZ A LA VIE DE NOS AGENTS

- Respectez les distances de sécurité entre véhicules**
- Respectez les temps de conduite et de repos**
- Réduisez la vitesse aux abords des chantiers**
- Ne téléphonez pas et ne vous distrayez pas au volant**
- Limitez les doubléments sur de longues distances**

Des agents travaillent pour vous aux abords ou sur les voies de circulation.

**La sécurité des agents de la DIR Est
mais aussi la vôtre dépend de votre manière de conduire.**

Pensez-y ...



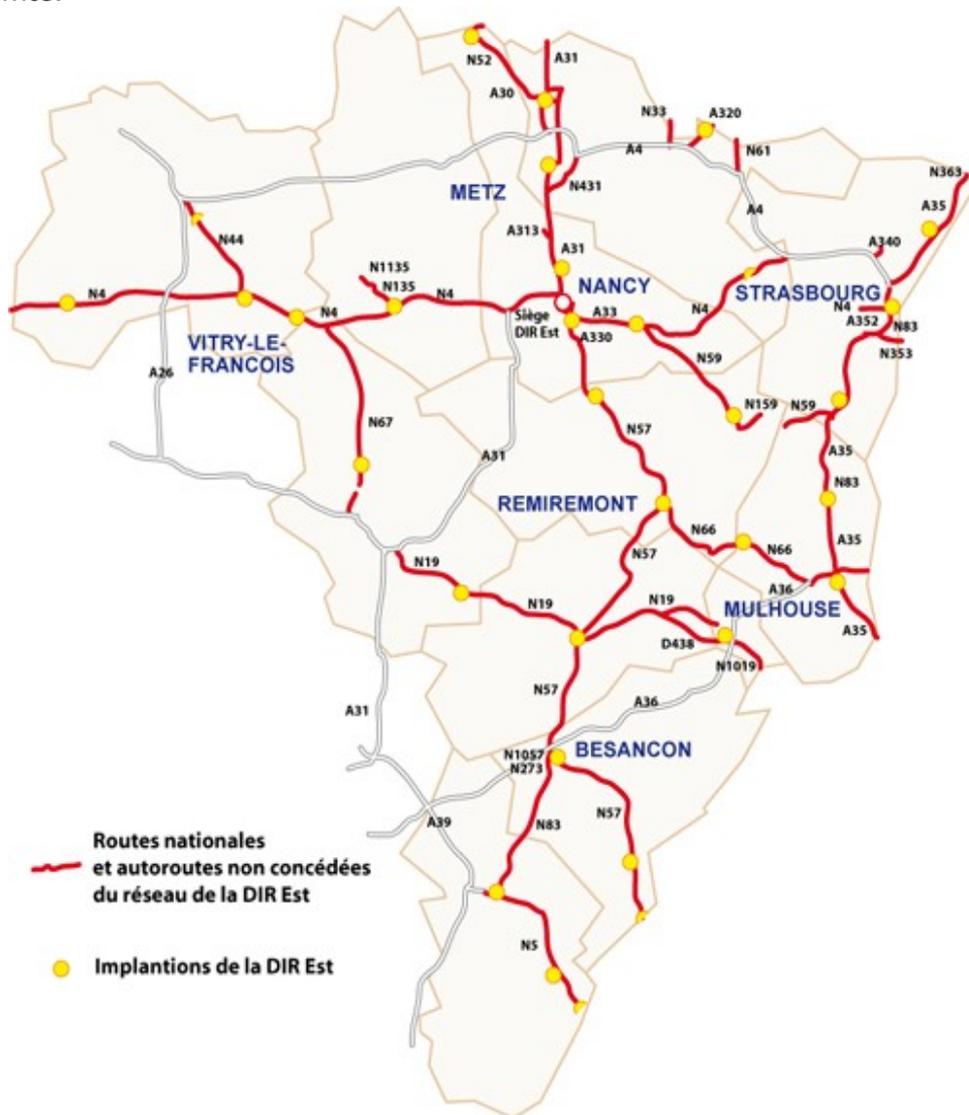
L'organisation de la DIR EST

La DIR Est – Direction Interdépartementale des Routes Est (créée par décret du 16 mars 2006) est un service du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Ce sont 1 098 agents qui travaillent en continu pour assurer l'entretien et le fonctionnement de ce réseau routier national, mais aussi pour construire les routes de demain.

Son organisation s'articule autour :

- des services du siège situés à Nancy
- de 3 divisions d'exploitation : Besançon, Metz et Strasbourg
- de 2 services d'ingénierie routière (SIR) : SIR Lorrain et SIR Alsace Franche-Comté.



Site internet de la DIR Est :

www.dir-est.fr